

DESCRIPTION DE L'ACTION

A travers un objectif de préservation et de valorisation de son patrimoine bâti, remarquable ou non, mais aussi de développement durable, le Grand Libournais exprime de deux manières différentes la volonté de mieux intégrer la dimension temporelle, de mieux articuler le passé, le présent et le futur dans sa stratégie territoriale, dans une logique de transmission et de solidarité intergénérationnelle. Le patrimoine est ici considéré comme une ressource non renouvelable. Ressource symbolique, étroitement liée à la question de la mémoire et de l'identité locale, le patrimoine est également une ressource économique, à travers, dans un premier temps, la filière économique détentrice des savoir-faire, mais aussi sous l'angle de la mise en tourisme d'une gamme de plus en plus large d'héritages urbains.

De manière plus globale, la construction/réhabilitation et l'usage des bâtiments ont un impact non négligeable sur l'environnement, à travers notamment les consommations énergétiques induites. Cette tendance va en s'aggravant, en Grand Libournais, en raison de l'accroissement du parc des bâtiments (logements et professionnels), et de la nécessaire augmentation du confort du parc existant.

Pour accompagner ce mouvement haussier, le Grand Libournais souhaite investiguer les potentiels de valorisation de matériaux locaux (avérés ou potentiels) aux vertus redécouvertes, notamment dans le domaine de la rénovation thermique. Leur utilisation par la filière de la construction s'inscrit dans la démarche de développement durable poursuivie : ils permettent de construire ou de rénover à performance et confort égal aux matériaux conventionnels, tout en étant généralement biodégradables ou recyclables, issus de ressources renouvelables locales (ou largement disponibles), et dont les modes de production sont souvent peu consommateurs en énergie (fossile). Enfin, ils permettent d'améliorer le confort des usagers par leurs caractéristiques sanitaires, esthétiques et de conforter des savoir-faire et des emplois locaux. Les matériaux peuvent être d'origines végétales, animales, minérales et/ou issues du recyclage.

EXEMPLES D' ACTIONS ELIGIBLES

- Projets en écoconstruction.
- Transferts de connaissance / échanges de savoir-faire.
- Information, sensibilisation, structuration et/ou promotion de la filière en Grand Libournais.

FIGE ACTION 1.3. CONFORTER LA FILIERE DE LA CONSTRUCTION



DEPENSES ELIGIBLES

Dépenses immatérielles :

- étude, conseil, animation, évaluation, diagnostic, assistance à maîtrise d'ouvrage, frais de formation, honoraires, cachets d'artistes.
- salaires et cotisations sociales (dans la limite de 3 ans consécutifs et de manière dégressive), gratification de stage.
- frais de déplacements, frais de restauration et frais d'hébergement.
- conception et édition de documents de communication, coût de traduction, affranchissement.
- frais de réception (restauration), location de salle, location de matériel.

Dépenses matérielles :

- achat (neuf exclusivement) et location (hors crédit-bail) de matériel exclusivement rattachable à l'opération, aménagement de véhicule motorisé.
- travaux : construction (gros œuvre, second œuvre, finition), rénovation/restauration, démolition, aménagements intérieurs et extérieurs (meubles explicitement rattachables à l'opération, scénographie).

BENEFICIAIRES ELIGIBLES

Maîtrises d'ouvrage publiques ou potentiellement reconnues de droit public et Maîtrises d'ouvrage privées.

MODALITES DE FINANCEMENT

- 20 % d'autofinancement sont demandés.
- subvention minimale LEADER : 1.500 €
- plafond de subvention LEADER : 30.000 €

QUELQUES REGLES A RESPECTER POUR QUE LE PROJET SOIT ELIGIBLE

- prendre contact avec l'équipe technique du programme LEADER.
- aucune dépense ne doit avoir été engagée (signature de bon pour accord, de devis, de marché public...) avant la réception du courrier accusant réception de la demande de subvention.
- mobiliser au moins une autre source de financement public (Etat, Région, Département, collectivités...).
- s'inscrire dans un processus de sélection.

Une équipe à vos côtés, tout au long de votre projet !

Pôle Territorial du Grand Libournais

1, place Maurice Druon - 33570 Les Artigues-de-Lussac
05 57 55 00 76

leader@grandlibournais.eu
<http://www.grandlibournais.eu/>



GRAND
Libournais
Groupe d'Action Locale

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : L'Europe investit dans les zones rurales